CTR

GROUPE LEYTON

Ville de Guérande

MISSION D'ASSISTANCE TECHNIQUE, ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE POUR LA GESTION DU RECOUVREMENT DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Présentation du 13 juin 2018

CTR

GROUPE LEYTON

Présentation du cabinet CTR – Groupe LEYTON

Les dispositifs taxables ?

LES ENSEIGNES

Les enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image apposées sur un immeuble ou installées sur un terrain, dépendances comprises, et relatives à une activité qui s'y exerce.
Dans la mesure où le support est situé sur l'unité foncière du redevable, il s'agit également d'une enseigne.

LES PRÉ-ENSEIGNES

Les pré-enseignes, à savoir toute inscription, forme ou image indiquant la proximité d'un immeuble où s'exerce une activité déterminée.

LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

Les dispositifs publicitaires, à savoir toute inscription, forme ou image, destinées à informer le public ou à attirer son attention ; les dispositifs dont le principal objet est de recevoir lesdites inscriptions, formes ou images sont assimilés à des publicités.

A NOTER : La commune a fait le choix d'exonérer, les enseignes, si la somme de leurs superficies correspondant à une même activité est inférieure ou égale à 12 m².

Les exonérations

Les supports exclusivement dédiés à l'affichage de publicités à visée non commerciale ou concernant des spectacles

Les supports ou parties de supports prescrits par une disposition légale ou règlementaire ou imposés par une convention signée avec l'Etat

Les supports relatifs à la localisation des professions règlementées

Les supports exclusivement destinés à la signalisation directionnelle apposés sur un immeuble ou installés sur un terrain et relatifs à une activité qui s'y exerce ou à un service qui y est proposé

Les supports ou parties de supports dédiés aux horaires ou aux moyens de paiement de l'activité ou à ses tarifs. Dans ce dernier cas , la superficie cumulée des supports ou parties des supports afférents aux tarifs devra être inférieure ou égale à un mètre carré

Calcul de la surface taxable

MÉTHODE DE CALCUL DE LA SUPERFICIE DES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES

1. Les enseignes composées de lettres apposées sur un immeuble : la superficie taxable est celle de la plus petite forme géométrique formé par les points extrêmes de l'inscription
2. Les enseignes composées d'une pancarte sur laquelle est inscrite le nom du magasin : la superficie taxable est celle de la pancarte
3. Les enseignes composées d'une forme et d'un texte

Superficie de l'enseigne: 2 X 5 = 10 m²

Superficie de l'enseigne: 1,2 X 7 = 8,4 m²

Superficie de l'enseigne: 3 X 10 = 30 m²

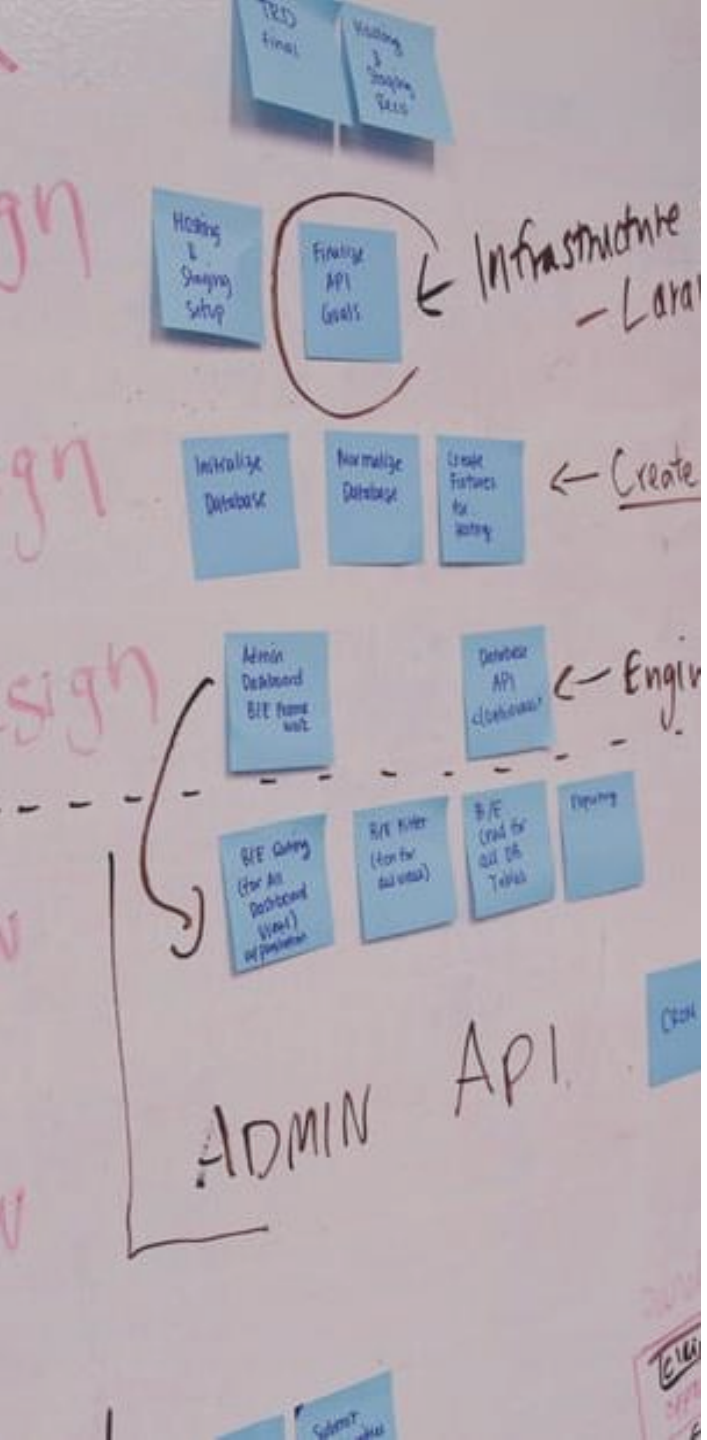

CTR
GROUPE LEYTON

Les tarifs appliqués et l’identification des recettes

La TLPE sur la commune de GUERANDE

Par une délibération en date du 23 octobre 2008, la commune de Guérande a décidé d'instaurer la TLPE selon les conditions suivantes :

- EXONERATION des enseignes, autres que celles scellées au sol, si la somme de leurs superficies est inférieure ou égale à 12 m² ;
- REFACTION de 50% sur les enseignes de 12 à 20 m².

A compter du 1er janvier 2014, il est prévu une indexation annuelle automatique de l'ensemble des tarifs sur l'inflation (taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année).

Par conséquent, vous trouverez ci-dessous les tarifs applicables à la commune de Guérande pour l'année 2018 :

S'agissant des enseignes :

- Exonération des enseignes dont la superficie est < ou égale à 12 m² ;
- 15,50 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20 m² ;
- 31,00 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 20 m² et inférieure ou égale à 50 m² ;
- 62,00 €/m² lorsque la somme des superficies taxables est supérieure à 50 m².

S'agissant des dispositifs publicitaires et des préenseignes :

- 15,50 €/m² pour les supports *non numériques* dont la surface est < 50 m² ;
- 31,00 €/m² pour les supports *non numériques* dont la surface est > 50 m² ;
- 46,50 € /m² pour les supports *numériques* dont la surface est < 50 m² ;
- 93,00 €/m² pour les supports *numériques* dont la surface est > 50 m².

CTR
GROUPE LEYTON